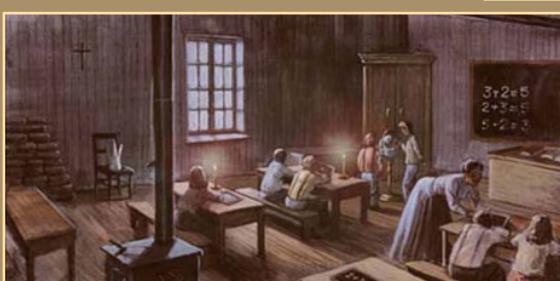


# PROFESSIONS et MÉTIERS D'HIER et D'AUJOURD'HUI

Activités de recherche, d'analyse et de synthèse

# Le CLERGÉ L'ÉGLISE



Le village  
**PROLOGUE**

## DANS CETTE SÉRIE

1	LE MÉDECIN	5	LE NOTAIRE
2	L'APOTHECAIRE • LE PHARMACIEN	6	LE SEIGNEUR DE PROLOGUE • LA MAIRIE
3	LES HOSPITALIÈRES • LES INFIRMIÈRES	7	L'ÉDITEUR DE PROLOGUE • L'ÉDITION AUJOURD'HUI
4	LE CLERGÉ RASSEMBLEUR • L'ÉGLISE BUISSONNIÈRE	8	L'INSTITUTRICE • L'ENSEIGNANTE

# LE CLERGÉ • L'ÉGLISE

## SOMMAIRE

Le clergé hier .....	3
L'église aujourd'hui.....	4
Boîte à outils • Lectures complémentaires .....	5
La vocation sacerdotale .....	5
Parents chrétiens (extraits du livre d'Alexis Mailloux) .....	8
Perception de la dîme .....	12
Comment cela se passe-t-il à Prologue? .....	15

## LE CLERGÉ HIER

---

Les Canadiens français du 19<sup>e</sup> siècle pratiquent la religion catholique avec ferveur. Leur culte confirme une fidélité à l'enseignement romain et un attachement à la personne du pape. Les membres du clergé composent alors une partie de l'élite intellectuelle de la société.

Il ne faut pas croire qu'il en a été de même durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Certes! La place de l'Église, dans la société, va croître avec le siècle, mais cette progression reste sujette à la présence réelle des curés et à de nombreux facteurs qui caractérisent les populations des villes, des campagnes et des classes sociales auxquelles les fidèles appartiennent.

C'est dire qu'un peu partout, selon le contexte, il y a des résistances à l'autorité ecclésiastique. Comme le dit si bien le journaliste de Prologue, Augustin Lebeau, il y a loin de la coupe aux lèvres. Il y a le discours et il y a la pratique. C'est surtout dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que l'Église va occuper une place importante dans les différentes sphères d'activités des agglomérations villageoises et citadines.

À Prologue, monsieur le curé Chandonnay est à la recherche d'enfants qui auraient la vocation sacerdotale.

Des coutumes marquent l'époque: la perception de la dîme (restaurée depuis l'Acte de Québec), etc. Toutes les cérémonies sont célébrées en latin. Le peuple entonne les litanies telles Julien Sorel qui récitait par cœur l'Ancien Testament dans la langue officielle de l'Église<sup>1</sup>.

En 1852, les habitants du village Prologue entendent parler des campagnes de tempérance<sup>2</sup>.

Depuis, d'aucuns spéculent sur la nécessité d'interdire les boissons alcoolisées à l'auberge L'Harfang des Neiges.

Un peu partout au Bas-Canada, les curés font, avec plus ou moins de bonheur, la promotion des vertus familiales. Certains prêtres brandissent le spectre de l'enfer pour chasser les tentations et lutter contre les modes de vie étrangers. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la religion est présentée comme indispensable à la bonne marche de la vie sociale, économique et politique du pays. Elle s'impose comme gardienne de la langue française.

Le sacerdoce admet des candidats pieux et dévoués. En 1852, Louis-Zéphirin Moreau est nommé chancelier du diocèse de Saint-Hyacinthe. Né à Bécancour, 5<sup>e</sup> d'une famille modeste de 13 enfants, il étudia au séminaire de Nicolet.

---

### NOTES :

1. STENDHAL, Le rouge et le noir, Chronique de 1830, Paris, Le Livre de Poche, 1958, 178-180
2. CHINQUIY, Charles, Manuel ou règlement de la Société de tempérance, dédié à la jeunesse canadienne, publié par Stanislas Drapeau, 1844, 158 p

# L'ÉGLISE AUJOURD'HUI

---

Les Québécois font l'église buissonnière. Les temples sont désertés, puis recyclés à d'autres fins.

Il y a aussi de moins en moins de personnes qui s'orientent vers la vie sacerdotale. En 2001, Michel Lizotte, 35 ans, a décidé de se diriger vers la prêtrise. Il dénonce les valeurs matérielles modernes: «*chose certaine, ce n'est pas dans l'accumulation de biens et de plaisirs que l'on peut trouver la joie durable. Sans partage, il n'y a pas de véritable bonheur*»<sup>1</sup>.

Rosa, rosa, rosam, ro quoi? Le latin se fait plutôt rare au Québec. Les églises l'ont abandonné depuis la réforme de Vatican II au milieu des années 1960. Il est devenu cours optionnel à l'école Gérin-Lajoie ainsi qu'à l'Université de Montréal. En 2002, le collège Jean-de-Brebeuf l'impose encore à ses élèves de la première à la quatrième année du secondaire. Des difficultés se posent alors quand vient le temps de recruter des enseignants<sup>2</sup>.

Les effectifs ecclésiastiques fondent comme neige au soleil. Paul-André Linteau recensait 8400 prêtres en 1960 contre 4285 en 1981. Quant aux communautés religieuses, leurs effectifs sont passés de 45 253 en 1960 contre 29 173 en 1981. En 2002, La moyenne d'âge des Sœurs de la Providence qui résident à la maison mère de Montréal se situe à 85 ans. S'agit-il d'une espèce en voie de disparition? Le diocèse de Saint-Hyacinthe nomme des diacres pour suppléer à la pénurie.

En 2022 le nombre de religieux et religieuses appartenant aux 250 congrégations membres de la Conférence Religieuse Canadienne s'élève à 9572, dont 6741 au Québec, ce qui représente 70% des membres<sup>3</sup>.

«*Nos églises s'en vont chez le diable: 612 églises démolies, fermées ou abandonnées. De plus en plus d'églises, dont certaines constituent des joyaux d'architecture, ferment leurs portes au Québec, faute de financement pour leur redonner une seconde vie. Bref, notre patrimoine religieux s'en va chez le diable, déplorent de nombreux experts.*»<sup>4</sup>

## Votre tâche

Effectuez une recherche sur le l'état des bâtiments religieux d'aujourd'hui. Quel sort leur réserve-t-on? Pouvez-vous relever des exemples d'utilisation de ces derniers? Comment réagissent les autorités religieuses?

---

### NOTES :

1. La Presse, Montréal, le dimanche 30 décembre 2001
2. La Presse, Montréal, le vendredi 22 février 2002
3. Source : [crc-canada.org](http://crc-canada.org) (Conférence Religieuse Canadienne)
4. Source : [Le journal de Québec](#), 17 août 2019

# BOÎTE À OUTILS • LECTURES COMPLÉMENTAIRES

---

## LA VOCATION SACERDOTALE

*«Le sacerdoce est élevé au-dessus des grandeurs humaines, tout autant que le ciel au-dessus de la terre. Au moment qu'un homme est élevé au sacerdoce, il meurt au monde et va prendre une nouvelle naissance au ciel».* (Extrait de l'ouverture de la retraite ecclésiastique de Isaac Stanislas Desaulniers, cité dans Christine Hudon, Prêtres et fidèles dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, 1820-1875, Les Éditions du Septentrion, Sillery, 1996, p. 143)

Grandeur, gravité, éminente respectabilité du sacerdoce inspire, au XIXe siècle, le prêtre. Il veut être l'ambassadeur et l'instrument de Dieu; le médiateur entre la divinité et les hommes. Ainsi, il prétend assumer une mission sacrée. C'est le curé de Prologue qui le dit: il désire être à l'image de Jésus, un homme des plus vertueux. Il lui faut donc cultiver les vertus suivantes: obéissance, chasteté, humilité, charité. La prière et l'étude guident chaque jour, sa vie.

### Avoir la vocation

Pour le curé Chandonnay, la vocation est un appel mystérieux par lequel Dieu invite une personne à se consacrer à lui. C'est ainsi qu'il se souvient avoir été attiré, appelé par Dieu. Dès son jeune âge, il s'est senti habité d'une inclination naturelle, spontanée et constante pour les fonctions ecclésiastiques. Il accordait une très grande importance à la prière liturgique, les cérémonies du culte et le soin des âmes. De plus, son entourage disait de lui qu'il avait des aptitudes et une intention droite. Plus tard, au Séminaire, le jeune Chandonnay s'est découvert, à l'instar de certains compagnons de collège, une foi vive et une volonté généreuse.

Dans son enfance et dans sa jeunesse, il avoue avoir éprouvé satisfaction et contentement lorsqu'il se trouvait autour des autels, à remplir des fonctions saintes et à accomplir des gestes de piété. Très tôt, il

se souvient avoir été attiré par les chants sacrés, les ornements des églises et les vêtements sacerdotaux. Chez lui, il prenait plaisir à jouer à la messe avec ses frères et ses soeurs.

Sa mère prétend que jeune garçon, son fils manifestait de belles aptitudes pour la piété et l'étude. Jamais il ne semblait s'ennuyer lorsqu'il avait un livre entre les mains. Son père disait que ces talents ne l'exposeraient pas aux vices et à l'ignorance.

Autre élément déterminant, selon le curé de la paroisse d'où provient le jeune Chandonnay, c'est qu'il avait certains traits de personnalité qu'il croyait susceptibles d'en faire un prêtre digne et respectable, capable d'exercer les différentes fonctions liées à son état. C'était un garçon obéissant et cela est considéré comme une vertu cardinale dans les séminaires.

L'on disait aussi qu'il était doté d'un bon jugement et faisant preuve de beaucoup de tact. Ces qualités lui ont, en effet, évité bien des tracas dans l'accomplissement de ses fonctions pastorales à Prologue.

En revanche, il a constaté que mieux valait, tant au Séminaire que dans le service des fidèles, se garder des têtes faibles, des gens irréfléchis, des maladroits, des sombres, soupçonneux, exaltés. Déjà, au collège, l'on se méfiait d'eux et certains prêtres prétendaient que ces hommes seraient des fléaux dans le clergé séculier.

Son confesseur lui avait raconté qu'il fallait aussi se méfier des capricieux, des tracassiers, des violents à l'excès, des caractères durs ou égoïstes à un haut degré ou mobiles et changeants. Avec lui, il

## Cultiver les vocations

Le curé Chandonnay, comme la plupart de ses confrères, se sent la responsabilité de découvrir chez les jeunes garçons de Prologue et des seigneuries avoisinantes comprises dans sa paroisse, d'éventuels candidats au sacerdoce, de leur révéler leur vocation, peut-être même de la leur insuffler, puis de l'entretenir et d'en faciliter l'accomplissement.

Comme cela a été le cas pour lui, c'est souvent à un très jeune âge que sont repérés les futurs prêtres. Son expérience lui confirme que le catéchisme préparatoire à la première communion est une occasion privilégiée pour reconnaître les garçons doués et pour faire germer en eux l'idée du sacerdoce.

Cependant, messire Chandonnay évite maintenant les affres du curé recruteur qui exerce une pression trop forte auprès du

a la certitude que le ministère paroissial ne convient nullement à ces personnalités.

Le curé Chandonnay ne se rappelle pas, dans sa vie de jeune homme, avoir eu des pulsions sexuelles, ne fussent-elles que passagères. Contrairement à d'autres il sait qu'il ne risque pas de manquer à son voeu de chasteté.

Heureusement, Dieu l'a pourvu d'un corps en santé, sans handicap. Advenant qu'il ait été aveugle, sourd, bègue ou même épileptique, il lui aurait été bien difficile, sinon impossible, de devenir prêtre. Toutefois, il se rappelle d'un étudiant aux qualités humaines exceptionnelles qui était bègue. Il a bénéficié d'une dispense qui a permis son ordination.

jeune garçon et de sa famille. Certaines expériences malheureuses lui ont permis de comprendre que mieux valait faire preuve d'un peu plus de subtilité. Aussi il leur fait miroiter la beauté et la supériorité du sacerdoce comparativement à la vilenie du monde, de ses dangers, de ses turpitudes et de ses chimères.

Il est heureux lorsqu'il parvient à démontrer que la prêtrise s'impose au garçon comme la meilleure, voir la seule option possible pour lui.

Il croit important de gagner l'amitié et la confiance des enfants, de leur confier des responsabilités et de les amener, étape par étape, à envisager le sacerdoce et cela, sans pression directe.

En ce qui le concerne, c'est également l'affection et l'admiration manifestées à l'

homme respecté, influent, charismatique qui avait fait simplement son oeuvre sur son jeune esprit. Ce prêtre estimé était professeur au Séminaire de Québec.

Voilà donc les manières de faire du curé de Prologue pour cultiver les vocations.

Il sait, cependant, qu'il y a bien d'autres chemins empruntés par les prêtres. Par exemple, un prêtre de ses amis a adopté un garçon orphelin. Ce dernier a grandi au presbytère. Ainsi, il a fréquenté des clercs, a été initié au latin et a eu accès à la bibliothèque de son tuteur. La religion et les fonctions sacerdotales ont fait partie de son quotidien. Il a été placé au collège, conscient des attentes qui pesaient sur lui. Il sera ordonné prochainement, conformément au désir de son père spirituel. Celui-ci a donc contribué à sa réalisation en assumant ses frais d'études.

Le curé de Prologue est également conscient que la tâche des parents est importante. Cette tâche est celle de la mère surtout, à qui est généralement confié le soin de faire la toute première instruction religieuse, d'enseigner le catéchisme, les prières et la manière de faire son examen de conscience à ses enfants.

Lorsqu'il s'agit d'encourager les études d'un enfant, c'est souvent à la mère de celui-ci qu'il s'adresse d'abord. Il procède presque toujours de la même manière. D'abord, il lui fait part des aptitudes de son fils et l'invite à développer en lui l'idée du sacerdoce.

Récemment, il a fait part à madame Lacoste, des aptitudes de l'un de ses fils pour le sacerdoce. Celle-ci a été flattée par cette révélation. Elle a tenté de

convaincre son époux. Mais, celui-ci ne l'entend pas ainsi et il faudra plus que les demandes répétées de son épouse pour qu'il se défasse de son fils. Il est de notoriété publique que madame Lacoste aimerait plus que tout que l'un de ses fils soit appelé au sacerdoce. Ses espérances sont grandes, c'est un rêve qu'elle nourrit depuis longtemps et elle essaie de favoriser la vocation chez ses garçons.

Mais, messire Chandonnay ne voudrait pas que les pressions de cette dame s'exercent indûment sur l'enfant. Il connaît maints exemples de jeunes prêtres qui ont eu une carrière sacerdotale désastreuse. Par exemple, il a entendu parler par l'un de ses amis, d'un ancien confrère du Séminaire de Québec. Il paraît que ce dernier est allé d'un vicariat à l'autre, avant de s'enfuir aux États-Unis avec une femme. Étudiant, il avait confié à l'un de ses amis, qu'il était hors de sa voie, qu'il avait pris la soutane et qu'il était arrivé à la prêtrise pour faire plaisir à sa mère et qu'il n'était pas heureux.

De cela, le curé Chandonnay est bien au fait. Rien ne sert de forcer les vocations, il a pour son dire qu'il faut qu'elles viennent à Dieu d'elles-mêmes.

Bref, le curé Chandonnay prétend que la vocation doit être conditionnée par certaines prédispositions soient: la piété, les qualités intellectuelles et morales de l'enfant, la fascination qu'exercent sur lui les rites de la religion. D'un autre côté, pour madame Lacoste, il semble que la foi mêlée de fierté et d'orgueil, peut-être aussi l'ambition sociale, l'incite à encourager l'aspiration au sacerdoce du premier de ses fils.

## PARENTS CHRÉTIENS (EXTRAITS DU LIVRE D'ALEXIS MAILLOUX)

*Extraits tirés du livre: Alexis Mailloux, Parents chrétiens, ou devoirs des pères et mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants (...), pp. 34-35, 36-38, 38-39.*

### Prière d'une mère pour ses petits enfants

À genoux au pied de votre trône, ô mon Dieu, je viens vous supplier de m'aider, par votre grâce, à élever chrétiennement les petits enfants que vous m'avez confiés. Incapable par moi-même, de m'acquitter comme il convient des devoirs de la redoutable charge que vous m'avez imposée en me donnant ces enfants, pauvre mère ! J'ose vous dire du profond de mon cœur : Seigneur, les âmes de ces petits enfants vous appartiennent ; vous les avez confiées à ma garde, et voilà que vous m'obligez de vous les rendre un jour aussi pures qu'elles m'ont été remises après leur baptême. Quelle responsabilité pèse ainsi sur ma conscience ! À cette vue, je tremble de manquer à la vigilance et aux soins que je dois prendre pour les conserver dans l'innocence. Et puis, ô mon Dieu, il y a tant de périls pour eux sur cette terre qu'ils viennent habiter !

Ignorante, faible, imparfaite et sans lumières pour discerner ce qui leur serait nuisible, que deviendront mes petits enfants, ô mon Dieu, si vous ne m'instruisez vous-même, si vous ne fortifiez ma faiblesse par votre puissance et si vous ne m'éclairez de vos lumières !

Ô mon Dieu, ayez donc pitié de la pauvre mère et de ceux que vous l'avez chargée de conduire au ciel ! Donnez à mes petits

enfants un esprit docile aux enseignements de votre sainte loi, et aidez-moi à connaître les mauvais penchants que recèlerait leur cœur et à les en arracher par de salutaires corrections ; aidez-moi à les éloigner de tous les dangers qui mettraient leur innocence en péril ; aidez-moi à graver profondément, dans leurs jeunes cœurs, votre sainte crainte et l'horreur du péché ; aidez-moi, vous le Dieu de sainteté, aidez-moi à pratiquer moi-même toutes les vertus dont je dois leur donner l'exemple ; aidez-moi à en faire des enfants selon votre cœur, doux, humbles, chastes, dociles et remplis d'amour pour vous, leur Dieu, et leur père ; enfin, aidez-moi puissamment à les diriger dans le chemin du ciel, et donnez-moi d'avoir un jour le bonheur de les présenter purs et saints au pied du tribunal du Souverain Juge des vivants et des morts, et de les voir recevant de sa main divine la couronne de la vie éternelle !

O Marie ! vous êtes mère aussi, vous, et vous connaissez ce qu'il me faut pour m'acquitter, comme une bonne mère, de mes redoutables et nombreux devoirs. Demandez à votre divin fils les secours dont j'ai besoin, et daignez unir votre prière à la mienne afin que, par votre intercession, j'obtienne l'effet de mes demandes auprès de celui qui a fait de vous le modèle de toutes les mères chrétiennes. Ainsi soit-il.

## CHAPITRE VII - Faire prier les petits enfants

LA prière étant le moyen établi par Dieu pour obtenir les secours dont nous avons besoin afin de mener une vie chrétienne, comme je l'ai dit dans le chapitre précédent, les parents doivent concevoir une haute idée de l'obligation qu'ils ont d'accoutumer leurs enfants à bien prier. Je dis, bien prier: parce que, selon Saint-Liguori, la différence entre ceux qui seront sauvés et ceux qui seront damnés consistera principalement en ce que ceux-là auront bien prié, au lieu que ceux-ci auront prié sans attention, ou n'auront point prié. Or, comme on suivra ordinairement dans le cours de la vie, même jusque dans la vieillesse, le chemin qu'on aura pris dans la jeunesse, selon la parole de l'Esprit-Saint, il faut en conclure: 1<sup>o</sup> que celui qu'on a accoutumé à mal prier, dans sa jeunesse, priera ordinairement mal dans sa vieillesse ; 2<sup>o</sup> que celui qu'on n'a pas fait prier dans son bas âge, ne priera pas quand il sera vieux; 3<sup>o</sup> enfin que celui à qui on a montré à prier avec piété dans son enfance priera bien le reste de sa vie.

Malheureusement, un assez grand nombre de mères de famille, à qui la charge de faire prier les petits enfants tombe en partage, oubliant ou ne comprenant pas l'importance de s'en acquitter avec constance et fidélité, ou la négligent ou s'en acquittent fort mal. Delà, tant de mauvais chrétiens, ou du moins de ces hommes qui ne sont pas des scélérats, parce qu'ils sont nés sans penchants à le devenir, mais qui n'ont aucune vertu chrétienne, et qui ne sauront jamais adorer Dieu en esprit et en vérité.

Plusieurs mères, pour excuser leur négligence à faire prier leurs petits enfants, donnent pour raison qu'elles n'en ont pas le temps, accablées qu'elles sont par les soins du ménage. Elles n'oseraient jamais donner un semblable prétexte en justification d'une omission aussi essentielle à leur devoir de mères chrétiennes, si elles réfléchissaient un peu que leur première et leur plus importante obligation est d'avoir soin de l'âme de leurs enfants. Le devoir de la prière, qui intéresse si grandement le salut éternel de leur famille, doit donc aussi trouver sa place parmi les soins temporels qu'elles donnent à cette même famille. Dans tous les cas, il vaudrait mieux négliger certains détails de ménage, que de négliger de faire réciter les prières aux petits enfants.

Le très grand nombre des mères de famille se feraient un cas de conscience de ne pas faire prier leurs petits enfants ; mais elles s'acquittent de ce devoir de manière à leur faire comprendre que la prière n'est autre chose que prononcer, à genoux, certaines formules, certains mots vides de sens, et auxquels l'esprit et le cœur ne doivent pas prendre part. Regardez cette mère qui marche dans sa maison, qui travaille qui parle à celui-ci ou à celui-là, qui gronde, crie ou dispute et qui, malgré tout cela, fait répéter certains mots à quelqu'un. Que fait-elle ? Voulez-vous le savoir?.... Elle fait prier Dieu à son petit enfant ! Portez maintenant vos regards sur ce petit garçon, que voilà à genoux, répétant les paroles de sa mère, qu'il suit des yeux ; qui rit ou badine et se tient dans une posture tout à fait contraire à l'action qu'on prétend lui faire faire: ce petit enfant fait ce que sa mère croit être une prière. Ne l'auriez-vous jamais imaginé,

vous qui savez ce que c'est que prier ! Aussi, ne soyons pas surpris si nous voyons cette intéressante petite créature, pour qui la prière devrait être ce qu'elle est pour les anges, dont il a l'innocence; se hâter de finir cet exercice qui le fatigue, l'ennui, et auquel il n'attache aucune importance quelconque.

Pauvre mère ! Pensez-vous que Dieu a prêté l'oreille, à ces vaines paroles que vient de prononcer votre cher petit enfant ? Ne pouvez-vous jamais croire qu'un tel manège soit une prière?

Les mères chrétiennes s'y prennent autrement pour s'acquitter de cette importante obligation. Assises, le visage composé et empreint d'un saint et religieux recueillement ; je n'ai pas besoin de vous expliquer qu'elles se préparent à faire une importante action, vous le comprenez déjà: elles vont faire réciter les prières chrétiennes à leurs enfants, c'est-à-dire, qu'elles vont faire parler de faibles et petites créatures humaines au Tout-puissant, au grand Dieu du ciel et de la terre. Aussi, toute autre occupation a-t-elle cessé pour celle-ci, qui les surpassé toutes en importance.

Ne demandez point à une mère chrétienne, pourquoi ce recueillement, cette espèce de solennité, lorsqu'il est question pour elle de faire prier son enfant. Elle a compris l'étonnante bonté de Dieu qui daigne prêter une oreille attentive aux paroles que lui adresse un petit enfant ! Cette pensée la pénètre d'admiration.

Regardez maintenant cette petite fille, l'air recueilli malgré la légèreté de son âge, à genoux, les mains jointes, les yeux élevés au ciel, la voix tremblante et émue de respect, en adressant sa prière à Dieu! Pensez-vous que les sons articulés par cette faible voix

ne pénètrent pas, à travers les nuages, jusqu'au trône de Dieu ? Chère petite, comme le bon Dieu t'aime et te bénit quand tu pries comme un ange ! Peut-il te refuser ce que tu lui demanderas ? Jamais tu n'as tous les trésors du ciel à ta disposition.

Oui, la touchante et naïve prière de cette petite enfant

touche sensiblement le cœur de celui qui, pendant sa vie mortelle, aimait à s'entourer de ces innocentes créatures, qu'il a proposées à tous les hommes, comme les modèles qu'il leur fallait imiter pour aller au ciel ! Si elle a si bien prié, n'en soyons pas surpris. Avant qu'elle ait commencé cette angélique prière, sa bonne et vertueuse mère lui avait expliqué, par des paroles pieuses et pénétrantes comme les bonnes mères en savent toujours dire, la grande chose que c'est de parler à Dieu, et la bonté de ce même Dieu qui va écouter la prière de la petite fille. Elle lui avait fait comprendre, par des mots dont son enfant a l'intelligence, l'importance de ce qu'elle allait demander au bon Dieu. Encore une fois, ne soyons pas

surpris: ce sont les sentiments de la mère qui ont passé dans le cœur de son enfant. La mère a été pénétrée de respect pendant cette sainte action ; son enfant a partagé ses sentiments. Cette mère sait prier si son enfant le sait aussi, ou le saura bientôt.

Tous les enfants prieront, comme cette petite fille, quand toutes les mères feront et seront comme elles.

J'oserais présenter aux mères chrétiennes, la prière suivante pour ceux de leurs enfants qui sont encore trop jeunes pour apprendre les prières prescrites par l'Église.

## Prière d'un petit enfant

Ô mon Dieu, qui êtes en haut, dans le ciel, écoutez la prière d'un de vos petits enfants de la terre. Je vous donne mon coeur et mon âme ; je veux toujours vous craindre et vous aimer, afin d'aller avec vous quand je serai parti de la terre. Conservez la santé de mon bon papa et de ma bonne maman, que vous avez chargés de prendre soin de moi ; bénissez mes frères et mes sœurs ; faites du bien à tout le monde ; accordez-moi la grâce de ne jamais perdre l'innocence de mon baptême, de ne jamais désobéir à mes parents, d'éloigner de moi tout ce qui serait capable de me faire pécher.

Bonne Sainte Vierge, prenez-moi pour un de vos enfants, et préservez-moi de tout péché. -Ainsi soit-il.

Pour faire comprendre à vos enfants combien les prières ferventes sont agréables à Dieu, et que prier sans attention, c'est se rendre indigne d'en être écouté, racontez-leur le trait suivant.

Un jour que des religieux s'étaient réunis dans leur église pour y réciter leurs prières, un d'entre eux, éclairé de Dieu, vit, derrière chaque religieux, un ange se tenant debout et ayant dans sa main du papier et une plume pour écrire. La prière commença ; et voilà que les anges, placés derrière certains religieux, écrivaient chaque mot de leurs prières, les uns en lettres d'or, d'autres en lettres d'argent ; quelques-uns écrivaient avec de l'encre, et d'autres avec de l'eau. Un certain nombre d'anges n'écrivaient pas. Le bon religieux, favorisé de cette étonnante vision, n'en pouvant comprendre la signification, en demanda à Dieu l'intelligence.

Dieu lui fit connaître que les religieux, dont les anges écrivaient les prières en lettres d'or, étaient ceux qui priaient avec une grande ferveur et un admirable amour de Dieu ; que ceux dont les prières étaient écrites en lettres d'argent priaient aussi avec beaucoup de ferveur, mais avec moins d'amour que les précédents ; que ceux dont les anges écrivaient les prières avec de l'encre, priaient avec attention, mais sans ferveur enfin que ceux dont les prières n'étaient écrites qu'avec de l'eau, qui ne laisse aucune trace sur le papier, récitaient à la vérité les paroles de leurs prières, mais sans attention, et l'esprit occupé de toute autre chose. Quant aux religieux, près desquels les anges n'écrivaient pas, ils étaient endormis et ne récitaient aucune prière.

Il faut que la prière fervente soit bien agréable à Dieu, puisqu'il commande à ses anges d'en écrire toutes les paroles en lettres d'or ou d'argent ! Qui ne ferait tous ses efforts pour bien prier, quand il se rappellera cette pensée : si je prie avec l'attention et la piété convenables, les anges vont recueillir tous les mots que je vais prononcer de bouche et de cœur, pour les présenter à Dieu ! Au contraire, quelle instruction, pour ceux qui prient sans attention, dans la conduite de ces anges qui écrivent avec de l'eau ! N'est-ce pas leur dire que leurs prières ne leur servent de rien, et que prier ainsi, est au moins perdre son temps et ne rien obtenir de Dieu.

Pour vous, mères chrétiennes, comment pensez-vous que seront écrites les prières de vos petits enfants ? Sera-ce avec de l'or, de l'argent, de l'encre, ou de l'eau....? Cela dépendra presque toujours de vous.

## PERCEPTION DE LA DÎME

*Extraits du texte: Quelques écrivains osent promouvoir la liberté d'expression et l'anticléricalisme.*

[...] Au début de juin 1849, l'abbé Chiniquy écrivit à *L'Avenir*. Le style était agressif. À propos de la question des dîmes, il exprimait son accord pour que chacun contribue à faire vivre le curé, mais il argumentait que le système dépendait aussi du gouvernement civil.

À l'été de 1849, des lecteurs demandent à l'avenir de travailler l'abolition des dîmes. «*Un cultivateur démocrate*» du comté de Huntingdon recommande de laisser de côté «ces ennuyeuses questions de pouvoir temporel du Pape» pour traiter de la question des dîmes. «... à la campagne, écrit-il, nos hommes éclairés sont des docteurs, des notaires, des instituteurs, etc., sont généralement dans les bonnes grâces des curés et ils n'osent point écrire pour l'abolition des dîmes tant ils craignent de perdre cette amitié curiale.» Un autre «*Démocrate, du comté de Rouville*», espère qu'on démontrera l'injustice d'un système qui laisse au cultivateur seul [...] tout le fardeau de la subsistance du curé alors que la population des villages profite autant et souvent plus de services de celui-ci:

«Aussi voit-on tous les jours que le système des dîmes appauvrit toujours le plus pauvre et protège toujours le plus riche. La répartition des dîmes entre les cultivateurs eux-mêmes est donc des plus absurdes. S'il ne s'agissait que des cultivateurs seulement, la manière de prélever les dîmes devrait être absolument abolie, et on devrait y substituer un autre système plus juste, et plus raisonnable. Mais ce n'est pas là que l'on

voit toute l'injustice du système actuel. On sait que dans toutes les paroisses il y a un village plus ou moins grand, plus ou moins riche; - que souvent la population de tout le village égale, si elle ne dépasse pas, la population du reste de la paroisse. Il est même certains villages qui sont comme villes et ont une population double ou triple de toute la paroisse. La population de ces villages est généralement en état de vivre aussi bien que les cultivateurs. Il y a des marchands, des rentiers, des notaires, des avocats, des médecins, des commerçants, etc. Toutes ces différentes classes de personnes ne paient rien au curé et ne sont pas plus privées des soins religieux du curé de la paroisse, et même on pourrait dire que le pauvre payeur de dîmes n'est pas toujours salué de son curé qui bien souvent, n'a d'attention et de politesse que pour la bourgeoisie du village qui ne lui paie rien. Nos cultivateurs sont fatigués de tous les fardeaux qui pèsent exclusivement sur eux, et si leur indignation n'a pas encore éclaté, c'est qu'ils sont patients à l'excès. Il ne faut pas abuser de leur patience. Car le peuple las de fardeaux se montre quelquefois terrible. Faisons donc disparaître le système absurde des dîmes pour y substituer monde meilleur, plus juste, moins dispendieux pour le cultivateur, plus avantageux pour le clergé et les paroissiens.» [L'Avenir, 5 juillet 1849]

Jean-Baptiste Dorion écrivit alors que le système de dîme en vigueur «protège certaines classes de la société au grand

détriment des autres». La preuve, à Saint-Hyacinthe, il fait remarquer que 550 familles du village ne paient pas la dîme qui, de ce fait, retombe entièrement sur les 350 familles de la campagne.

D'un autre côté, le clergé pouvait s'estimer lésé de ne rien recevoir des 550 familles en question. Ce point de vue, Mgr. Bourget l'avait souligné aux paroissiens de Sainte-Marie de Monnoir, à la fin de 1848.

De même, le curé de Saint-Hyacinthe, estimant son revenu insuffisant, demandait à chaque chef de famille de faire sa part. Mais selon «Un paroissien de Saint-Hyacinthe» le curé qui se plaignait constamment de ses revenus du haut de la chaire, qui faisait circuler des listes de souscription et qui sollicitait l'appui de l'autorité épiscopale, n'avait «jamais daigné prouver vraiment qu'il recevait trop peu pour ses besoins». Si le curé désirait que chacun contribue à lui assurer «un revenu plus que suffisant», il fallait qu'il renonce à ses dîmes.

Un autre correspondant s'arrête moins au problème de la répartition des dîmes qu'à celui de la richesse du clergé. Il estimait que, comme classe privilégiée, le clergé pouvait être tenté de s'attacher au pouvoir et de défendre l'absolutisme.

Les Mélanges religieux répliquèrent, et débordant eux aussi la question des dîmes, ils s'attaquèrent à l'Avenir et au Moniteur canadien.

L'Avenir publia donc en septembre une lettre de «Trépassé» dans laquelle il faisait un répertoire de faits peu édifiants relevés dans l'histoire de l'Église. [L'Avenir, 11, 15 et

18 septembre 1849] Tout y était, de la série de scandales bien connus des encyclopédistes et bien exploités par leurs successeurs jusqu'au maintien du pouvoir temporel par la violence et par les armes. En peu de mots «Trépassé» disait que l'Église n'avait pas reçu la mission de gouverner le temporel, qu'elle s'était corrompue lorsqu'elle avait goûté les douceurs de la richesse et du pouvoir et que c'était l'opiniâtreté orgueilleuse des gens d'église qui était à l'origine des schismes et persécutions.

Après avoir publié la lettre de «Trépassé», l'Avenir donna la parole à «Campagnard». Il lançait un défi aux ennemis du libéralisme. «La lutte entre le libéralisme et le despotisme moral et religieux, affirmait-il, sont devenus inévitables. Le clergé canadien à l'instigation des prêtres importés veut tuer les idées libérales [...] [L'Avenir, 20 septembre 1849]»

Mais le débat prit une autre tournure; on examina l'histoire de l'Église canadienne. Les défenseurs du clergé entreprirent de mettre en lumière tous les services que celui-ci avait rendus aux Canadiens français. Joseph Cauchon du Journal de Québec disait son intention d'«arracher [son] pays à la fièvre sociale qui consume l'Europe». [Circulaire du 12 septembre 1849]

De leur côté, les défenseurs du libéralisme reprochaient au clergé son appui au conservatisme et lui contestaient une partie de ses mérites. «Campagnard» écrivit:

«Qu'on soit sincère, et on admettra de suite que ce n'est pas tant la religion qu'on a voulu défendre que les idées politiques soutenues par l'Avenir qu'on a voulu

attaquer. La grande majorité du clergé de ce pays est monarchiste et ne voit le vrai en politique que dans le légitimisme. Le légitimisme laïque est souvent très libéral et généralement sincère: le légitimisme clérical est toujours hargneux, intolérant, et ennemi juré des idées démocratiques! il ne s'inspire presque jamais que des besoins de la Hiérarchie ou de prétentions ambitieuses et dominatrices. La démocratie n'a donc jamais eu les sympathies sincères du clergé, parce que sous le régime démocratique il n'est rien, pendant que sous l'ordre monarchique il est puissant. Il n'est très probablement monarchiste par goût que parce qu'il l'est par intérêt, mais enfin il l'est, et cela seul explique toutes ses colères contre l'Avenir.

C'est peut-être un malheur, pour le clergé de ce pays, de n'avoir jamais été opposé de front. Il s'irrite d'autant plus des obstacles qu'il y est moins habitué. Il est d'autant plus intolérant qu'il a été plus encensé.

Profonde a été sa surprise quand il a vu l'Avenir répondre à ses anathèmes avec du raisonnement, et ne pas se courber de crainte devant les terribles athlètes qu'on a lancés sur lui. Un curé avait dit à quelqu'un qui avait des liaisons avec le journal: «Si vous osez vous attaquer à nous, vous serez de suite écrasés.»

L'Avenir a maintenant le droit de dire à ces messieurs: «Eh! bien, messieurs, nous ne sommes pas morts! soyez sûrs même que vous ne nous écraserez pas! Le temps où vous bruliez les gens par centaines est

passé et il n'est guère probable qu'il revienne! songez donc plutôt à vous défendre dorénavant qu'à attaquer! songez plutôt à obéir qu'à commander. Persuadez-vous surtout que plus le monde marche, moins vous devenez nécessaires dans l'ordre moral, moins vous devenez importants dans l'ordre social, plus vous êtes déplacés dans l'ordre politique. Votre seul domaine dorénavant, c'est le confessionnal, et certes, c'est un moyen d'influence bien autrement puissant que le journalisme, et vous êtes bien difficiles ou bien gauches si vous nous enviez nos moyens d'action» [«Campagnard» L'Avenir, 6 novembre 1849]

Deux autres correspondants de l'Avenir, «B., comté de H.» et «Un abolitionniste, Rivière Chamblay» continuent la campagne contre les dîmes. On affirme qu'un clergé plus pauvre serait meilleur. Dès le mois d'octobre 1849, Boucher-Belleville écrit qu'on doit proposer une loi d'abolition des dîmes avant les prochaines élections générales.

Donald Laprise finit par se lasser de ce débat et il n'ouvrit plus aucun journal pendant des mois. Il aurait bien d'autres choses à raconter concernant ce débat, mais il lui semble que tout cela est maintenant bien loin de ses préoccupations. Il va régulièrement à la messe avec sa tendre épouse, dame Mathilde Duchesne, mais, cela ne veut pas dire qu'il cesse de critiquer les volontés de l'Église de s'immiscer dans les affaires civiles du pays.

## COMMENT CELA SE PASSE-T-IL À PROLOGUE?

Il y a le discours et il y a la pratique .....	15
Quelques exemples: Augustin Lebeau et Charles Harris .....	17
Campagnes de tempérance .....	23
Interdire les boissons alcoolisées à l'auberge, l'Harfang des Neiges .....	28

### **IL Y A LE DISCOURS ET IL Y A LA PRATIQUE EXTRAITS DE LA CHRONIQUE D'AUGUSTIN LEBEAU**

Prologue, le 23 mai 1853

[...] Ce matin ma promenade m'a mené au bac de Trefflé Bellerive. Je lui ai demandé de me traverser sur la rive de la seigneurie de la Vadrouille. Le pauvre homme a bien essayé de connaître les raisons de mon déplacement, mais rien n'y fit! J'étais tout silence et perdu dans mes pensées.

En fait j'aurais été incapable de lui dire quoi que ce soit puisque je n'avais aucune idée de ce que j'allais faire là-bas! Ce n'est que parvenu sur la terre ferme que je décidai d'aller visiter mon ami, le curé Antoine Labonté, dit Pirouette.

Je me suis informé des problèmes qu'il avait rencontrés lors de la construction de l'église et du presbytère de sa paroisse. J'ai appris que ces sortes de construction dépendent, en partie, de l'attitude et des dons de persuasion du curé. L'enjeu est toujours de taille et de nombreux événements peuvent influencer à la fois ses rapports avec ses paroissiens et le déroulement futur de sa carrière.

Ma foi! Je dirais que monsieur le curé Pirouette est de l'étoffe des curés grands bâtisseurs. Administrateur avéré, il s'était efforcé de prouver aux fidèles de sa paroisse la viabilité financière du projet. Pour les convaincre, il avait habilement réfuté les arguments des opposants et flatté la vanité paroissiale en invoquant les efforts consentis par les communautés dans les paroisses voisines.

Il avait été aussi un habile conciliateur, parcourant la paroisse en quête d'appuis. Certes, il avait dû faire quelques compromis comme monsieur le curé Chandonay l'a sûrement fait! Il avait même accepté de patienter quelques mois pour éviter de brusquer certaines natures moins conciliantes.

Il m'a confié, à demi-mot, que d'autres curés ne savaient vraiment pas y faire. Il paraît que certains prêtres rencontrent une résistance indéfectible. Rien d'étonnant à cela, me dit-il, car certains curés ont la mauvaise habitude de se mêler

ouvertement des querelles paroissiales. Pas surprenant que leurs prises de position ou leurs fréquentations déplaisent à un groupe de fidèles qui refusent, dès lors, de se plier à leur volonté.

Il m'a raconté avoir encore en mémoire l'histoire du curé Etienne Desserte qui dut abandonner son poste, car les fidèles l'avaient accusé, auprès de monseigneur l'évêque, d'avoir trompé la paroisse et de l'avoir lancé dans une «entreprise folle et ruineuse». Cette histoire avait fait ressurgir d'anciennes querelles et ranimé certaines haines. Il paraît que vingt ans après le départ du pauvre prêtre, les fidèles de la paroisse étaient encore divisés sur la question!

Puis, fixé sur cette idée, mon ami ajouta:

— Vous rappelez-vous le curé Lafouine, mon bon ami?

— Bien sûr, lui dis-je, il desservait la paroisse de Saint-Benoît, située à l'est de la seigneurie de la Chamaillle.

— Et bien, c'était pourtant un curé estimé de ses paroissiens. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a échoué complètement dans sa tentative de reconstruire le presbytère! Les coûts du bâtiment furent âprement contestés.

— Beaucoup de zèle avait présidé aux premières démarches, mais les habitants avaient reculé en prenant connaissance du devis. Il a dû payer lui-même, de sa poche, les coûts de réparation du bâtiment.

— Il paraît que ses sermons sont toujours très emportés et très inspirés. Malheureusement une partie de la population n'y voit que sentiment de vengeance de sa part. Je me suis laissé raconter que plusieurs fidèles ont déserté l'église et font quelques milles de plus pour aller entendre un curé moins inspiré.

Nous avons ainsi fait le tour de quelques paroisses avoisinantes pour finalement conclure...

— Et par chez vous, comment les choses avancent-elles? Est-ce que monsieur le curé Chandonnay a réussi à rompre toutes les résistances, demanda-t-il gentiment ?

J'allais l'informer des derniers événements lorsque le bedeau fit irruption dans le salon. Les deux hommes discutèrent à voix basse. Mon ami vint vers moi et me demanda de l'excuser. Il devait aller ondoyer un nouveau-né que la sage-femme croyait en danger de mort!

Je lui ai promis de revenir pour le mettre au fait de l'affaire de la construction du presbytère de la seigneurie Prologue.

## QUELQUES EXEMPLES: AUGUSTIN LEBEAU ET CHARLES HARRIS D'APRÈS TROIS CHRONIQUES : LE 27 ET 29 NOVEMBRE ET LE 3 DÉCEMBRE 1852

### Samedi 27 novembre 1852

[...] Hier, j'ai eu une discussion intéressante avec le docteur Charles Harris. Il était venu à la maison pour visiter ma mère qui est malade depuis quelques jours. Une vilaine toux et de fortes fièvres la gardent au lit. Inutile de vous dire que je suis inquiet, mais le docteur m'a rassuré.

Ma foi! Si, d'ici quelques jours, je ne remarque pas d'améliorations, j'irai voir la vieille sorcière Bernier! D'ailleurs je crois que ma mère se soigne secrètement avec des tisanes que Chloé Lavoie est venue lui porter la semaine dernière.

J'ai gardé le docteur Harris à dîner et nous avons discuté d'instruction. Cela était d'autant plus intéressant que nous avons pris, pour nos études, des chemins à peu près semblables. Comme moi, à l'âge de onze ans, le petit Charles fut pressenti pour la prêtrise. C'est alors qu'il a commencé à fréquenter les classes latines dans la paroisse de la seigneurie de la Vadrouille. Là, le curé réunissait dans son presbytère quelques enfants remarqués pour leur piété, leurs talents pour les études ou leur goût pour la lecture.

Comme lui, j'étais talentueux pour les études et avais déjà le goût de la lecture, mais, je n'étais pas particulièrement un enfant doué pour la piété. Cependant, madame Saintonge entendait que son fils devienne curé, mais Charles ne l'entendait pas ainsi.

Nous apprenions, dans les classes latines, les rudiments du latin et nous nous préparions aux études ecclésiastiques sans défrayer de pensions coûteuses ni trop nous éloigner de la maison familiale. Malheureusement, ces classes ne firent pas long feu dans la seigneurie de la Vadrouille et aux environs et, elles disparurent avec la mort du curé résident, l'abbé Laroche dit Tournepierre.

Après avoir étudié à la petite école et aux classes latines, Charles Harris s'est dirigé au Séminaire de Québec où il a fait ses études classiques. Moi, je suis allé au Séminaire de Montréal. Mais cela c'est une tout autre histoire.

Les Collèges classiques sont des institutions dirigées par des prêtres qui accueillent des pensionnaires et, en règle générale, un nombre plus ou moins important d'externes. Quelques laïcs y sont parfois employés, mais la majeure partie du personnel enseignant et des surveillants est composée de prêtres et d'ecclésiastiques qui poursuivent en même temps leurs études théologiques.

La plupart des élèves n'y séjournent que quelques années, voire quelques mois et très peu font le cursus complet de 7 ou 8 ans. Je dirais que les deux tiers des jeunes qui y sont inscrits ne complètent pas leur troisième année d'étude. Du moins, c'est ce que j'ai pu remarquer lors de mon séjour chez les Sulpiciens de Montréal et le

docteur Harris m'a confié avoir la même impression.

Encore aujourd'hui, la vie quotidienne dans ces établissements repose sur un horaire serré et sur un règlement sévère, variant peu d'un collège à l'autre. L'année scolaire débute à la fin de septembre ou en octobre et se poursuit jusqu'à la fin juillet ou au mois d'août.

Les congés sont rares, les élèves disposant habituellement d'une journée de repos à la Toussaint, au jour de l'An et à la fête des Rois. Pendant dix mois, nous menions une vie claustrale, prenant nos repas en commun, dormant dans de vastes dortoirs, souvent encombrés et infestés de poux.

Je me souviens d'une année en particulier. J'avais, à l'arrivée des vacances, la tête tellement infestée de poux que ma mère a dû faire appel à la sorcière Bernier. J'ai dû, pendant plusieurs jours de suite, bien malgré moi, m'enduire les cheveux d'une

concoction infecte et malodorante. Mais, l'affaire fut bonne, car je n'ai jamais plus été incommodé de poux même lorsque les autres étudiants l'étaient.

Je me souviens que l'emploi du temps était partagé entre l'étude et les exercices de piété. Pour moi , c'était des journées monotones et austères qui commençaient très tôt: le lever, sonné à 5 heures était suivi de la prière et de l'étude. À 7 heures, élèves et professeurs déjeunaient, puis allaient à la messe. Les classes et l'étude, entrecoupées d'une récréation, de prières et de lectures pieuses, meublaient le reste de l'avant-midi. Un deuxième repas, servi vers 11 heures 30, se prenait en silence, en écoutant quelques lectures données par un étudiant ou par un professeur.

Ma foi! J'avoue que ces lectures étaient peut-être édifiantes pour nos professeurs, mais pas pour certains d'entre nous. Nous avions plutôt la tête à la rêverie, aux aventures. [...]

## Lundi 29 novembre 1852

[...] Diantre oui! Nous avions plutôt la tête à la rêverie et aux aventures. J'étais de ceux à qui, parfois, il fallait rappeler les principes élémentaires de la bienséance à table comme: manger sans bruit, ne pas cracher, se servir des ustensiles, ne pas remettre dans la corbeille le pain que l'on a touché. Nos professeurs étaient strictes sur ces règles qui étaient, curieusement, le plus souvent transgressées.

Il y avait un certain Toussaint Leboeuf, dit Landouille qui prenait un malin plaisir à contrevenir à ces règles. Il lui est arrivé plus d'une fois de devoir se passer de repas, mais il nous faisait toujours rire aux éclats avec ses pitreries.

À 13.00 heures, nous retournions en classe. Après une brève pause vers 16 heures, l'étude reprenait jusqu'au moment du chapelet, à 18 heures. Ma journée de pensionnaire se terminait par le souper, une récréation et encore quelques minutes d'étude. Aux alentours de 20 heures, il fallait se préparer à aller dormir en faisant sa toilette et en récitant sa prière du soir.

Les élèves externes, qui prenaient leurs repas et dormaient à l'extérieur, devaient généralement assister à la messe du matin. Le dimanche, un horaire différent nous imposait de nombreuses occupations à caractère religieux. Cependant, l'examen de conscience, la confession et la visite du Saint-Sacrement étaient obligatoires pour tous les écoliers.

Imaginez que sous un tel régime nos allées et venues et nos fréquentations étaient strictement contrôlées. Le courrier pouvait

être lu par le personnel et il était défendu aux pensionnaires d'avoir recours aux services des externes (ou à ceux des demi-pensionnaires, nourris dans une famille du village) pour faire quelque commission que ce fut.

Ma foi! J'ai bien dû contourner ce système à une vingtaine reprises, surtout la dernière année au cours de laquelle j'ai fait la connaissance d'une délicieuse jeune fille. Je m'étais entendu avec un certain Guillaume Rognon dit Laroche. Je l'aidais dans ses travaux scolaires et en revanche il faisait passer mes mots d'amour à la belle Marie-Charlotte.

Entre externes et pensionnaires, on souhaitait réduire, autant que possible les contacts. Imaginez! De l'avis des professeurs et des directeurs, les écoliers qui étaient en rapport constant avec le monde de la ville ou du village exerçaient une mauvaise influence sur nous, pauvres pensionnaires. Paraît, qu'ils étaient moins pieux, moins disciplinés et qu'ils abandonnaient davantage leurs études.

Le docteur Harris et moi avons, au contraire, constaté l'inverse soit, l'abandon de plusieurs pensionnaires qui ne goûtaient pas le régime strict imposé au pensionnat.

Je disais donc que de grands efforts étaient faits pour préserver les pensionnaires de ce monde «dépravé» et «corrupeur» qu'il fallait craindre et mépriser. J'ai entendu dire que dans certains établissements, la direction résolut par exemple de ne plus conduire les collégiens à la messe paroissiale du dimanche, car ces sorties

distrayaient trop les écoliers, étaient jugées nuisibles à la piété et donnaient l'occasion de rencontrer les couventines, placées juste en face des garçons dans la nef de l'église.

Je n'ai plus jamais revu Marie-Charlotte, mais nous nous sommes écrit fort longtemps même après mon retour à Prologue. Elle est aujourd'hui mariée et a cinq enfants et l'un deux se nomme Augustin en raison de notre longue amitié.

J'ajouterai qu'à l'intérieur des établissements, les rapports entre élèves faisaient l'objet d'une étroite surveillance. Au collège de Montréal, «petits» et «grands» étaient séparés. Cette ségrégation était d'abord fondée sur de simples raisons pratiques. Le coutumier du petit séminaire mentionnait en effet qu'une seule récréation de 120 écoliers où 40 ou 50 s'agitent et se remuent perpétuellement, comme le font les petits, est trop tumultueuse. Et, ces Messieurs aimait par-dessus tout, le calme!

Vinguienne de Vinguienne! Pour reprendre l'expression du marchand général! Quelle misère!

Imaginez! Le personnel encourageait volontiers la délation afin de mieux traquer toutes les formes d'inconduite, des conversations interdites jusqu'à l'usage du tabac. On cherchait «à faire réfléchir» les élèves en leur infligeant des travaux supplémentaires ou en les humiliant.

Des garçons passaient ainsi plusieurs heures à genoux ou au coin. Le pauvre Jean-Baptiste en avait les genoux usés jusqu'au sang . C'était parfois un innocent qu'on punissait ainsi sans procès, car, Jean-Baptiste était espiègle et étourdi, mais il n'était pas méchant, bien au contraire, il avait un coeur d'or.

Les punitions corporelles étaient également employées, mais il était conseillé d'agir avec modération et discernement. Je vous avoue que j'ai parfois goûté à la mauvaise humeur de certains professeurs et j'espère bien que ces sortes de débordements n'existent plus dans le futur.

À quelques occasions, des maîtres, prompts à faire usage de la férule, furent dénoncés par des parents qui jugeaient les corrections cruelles et injustifiées. Il paraît que dans certains collèges des enfants constamment maltraités par leurs professeurs auraient été retirés du collège. L'on m'a raconté qu'un directeur fut contraint de payer une somme de 5L à titre de dédommagement pour les sévices exercés sur un garçon.

Vous avez compris que le système disciplinaire des collèges-séminaires était et est encore aujourd'hui, en 1852, rigoureux et tatillon. M'est d'avis qu'il vise surtout à installer l'obéissance et la soumission en cultivant la peur et le sentiment de culpabilité.

Ma foi! Me semble qu'il y aurait moyen de faire autrement! [...]

## Vendredi 3 décembre 1852

[...] Diantre oui! Nous avions plutôt la tête à la rêverie et aux aventures. Charles et moi nous nous sommes rappelé combien, en ce temps-là, nous avions hâte aux vacances. Ma foi! Nous n'étions sûrement pas les seuls, car, le temps des vacances interrompait ce régime de surveillance étroite et livrait corps et âme, à la vie extérieure et à ses «dangers».

Vous imaginez que pour les autorités des collèges ce temps était perçu comme une parenthèse redoutable dont il fallait, à tout prix, minimiser les effets. Pour ce faire, avant notre départ, on nous remettait un règlement pour les vacances prescrivant de se lever tôt, d'assister quotidiennement, ou du moins très souvent à la messe, de se confesser et de communier, de faire régulièrement des lectures pieuses et un examen de conscience. On nous conseillait également d'éviter les danses et les voyages, de nous abstenir de fréquenter «les personnes du sexe» et de ne pas «tant nous informer des nouvelles du pays».

Tout cela nous apparaissait effrayant, car Charles et moi ne pensions même plus à la prêtrise. Il fallait convaincre nos parents que nous avions d'autres projets.

Vous comprendrez que les autorités des collèges-séminaires craignaient par-dessus tout que les garçons ne prennent des habitudes jugées mauvaises ou qu'ils ne soient détournés de la vocation. Encore, me direz-vous, fallait-il être intéressé par la vocation. Comme je disais, plus haut, tel n'était pas mon cas ni celui du docteur Charles Harris! Alors, les règlements des vacances... Je me souviens même avoir toujours caché ce document à mes parents et Charles m'a timidement avoué avoir fait de même pendant plusieurs années.

J'avais un ami qui désirait plus que tout devenir prêtre: il se dénommait François Petitpré. C'était un jeune homme taciturne, mais il était parfois illuminé de l'intérieur et l'on aurait dit un ange. Il suivait à la lettre le coutumier du petit séminaire de Montréal qui recommandait aux élèves de demeurer en rapport avec leur directeur de conscience et d'envisager «avec une grande frayeure» le congé estival «où tant d'autres ont fait naufrage».

François était l'élève idéal, car il maintenait, tout au long de ses vacances, un mode de vie semblable à celui du pensionnat. Ma foi! Cette discipline était dans mon cas, et dans bien des cas, difficile, voire impossible. M'est d'avis que ce régime d'ascète fut mauvais pour François, car il est mort subitement un soir de décembre alors qu'une neige d'une blancheur plus que nature tombait et tourbillonnait sur la ville. Ce jour-là est indélébile à ma mémoire, car j'aimais bien François et sa perte me remplit alors de tristesse.

Hum! Toujours est-il qu'à l'automne, à notre retour, une retraite spirituelle de quelques jours rappelait les règles de l'établissement, proposait des exercices de piété, inspirait le renoncement, la crainte de Dieu, et l'obéissance.

Puis les classes et les exercices de piété reprenaient, selon un horaire serré, identique ou du moins semblable à celui de l'année précédente. Vous imaginez bien qu'à chaque rentrée, plusieurs garçons étaient absents. Les uns, en dépit des espoirs fondés sur eux, n'avaient manifestement pas la vocation et il semblait vain de payer pour les instruire. Les autres étaient démotivés, peu talentueux, malades ou avaient simplement acquis une formation suffisante pour exercer la

profession à laquelle on les destinait; pour être commis, par exemple. Il n'y a pas de honte à être commis.... c'est Vitaline qui le dit!

Parfois, quelques nouveaux, issus des classes latines, ou d'un autre collège, s'ajoutaient à nous, les anciens. D'une année à l'autre, le groupe qui persévérait se faisait toutefois de moins en moins nombreux.

Certes le collège n'a pas été qu'un régime de discipline et de privation! Je dois dire qu'au terme de mes études, j'avais étudié le français, le latin et la religion, principales matières au programme des collèges-séminaires. J'ai fait également des mathématiques et reçu des leçons d'anglais, d'histoire, de géographie et de grec.

J'ai bénéficié aussi, principalement durant les deux dernières années, de cours de physique, de chimie, de musique, de dessin et même de gymnastique. Le docteur Harris m'a raconté des choses étonnantes sur les expériences scientifiques qui étaient menées au Séminaire de Québec. Je vous en reparlerai dans une prochaine chronique.

J'ai été initié à la philosophie pendant les dernières années de mes études et j'avoue que même si notre enseignement était basé sur un apprentissage faisant surtout appel à la mémoire, mon bagage intellectuel, somme toute, assez superficiel était alors supérieur, et de loin, à celui de la majorité de mes contemporains qui commençaient très tôt à travailler. Tout au long de mes études, malgré mes origines modestes, j'ai baigné dans un univers mental et culturel qui contrastait avec mon

milieu familial. Pour sûr, j'y ai acquis des connaissances, mais, surtout, j'ai appris un certain nombre de règles de bienséance et de piété.

Je ne sais ce qu'il en est dans le futur, des objectifs des établissements d'enseignement. De mon temps, les collèges-séminaires visaient et visent encore, par-dessus tout, à former des hommes vertueux et religieux. Pour cela, le personnel s'efforçait d'inculquer la piété, l'obéissance, la modestie et la pudeur à tous les élèves, qu'ils fussent pressentis pour devenir prêtres ou qu'ils dussent opter pour la vie laïque. À la sortie de l'établissement, la plupart avaient mené une vie réglée dans ses moindres détails, où l'imprévisible et la fantaisie étaient, sinon absents, du moins combattus. Hé!Hé! Vous aurez deviné de quel côté j'étais!

Certes vous imaginez bien que tel ne fut pas mon cas ni même celui du docteur Harris. Nous étions et sommes encore trop impétueux pour nous laisser ainsi... éteindre! Vous comprendrez que ce règlement austère en a éloigné certains de l'Église... Mais, plusieurs furent durablement influencés par ces années passées au collège-séminaire. Ils sont partout les maîtres de la vie publique et de la vie professionnelle. Je dirais même plus, ils sont devenus, en ces temps difficiles, de puissants alliés des prêtres auprès desquels ils ont coulé leur jeunesse!

Vous connaissez la suite! Charles Harris est devenu médecin au terme d'un long périple auprès d'un médecin de réputation de Québec. Moi... et bien, je suis allé vers le droit et suis devenu avocat mais, pas avocassier, n'en déplaise à certaines mauvaises langues de Prologue. [...]

## CAMPAGNES DE TEMPÉRANCE

### Les cabarets licenciés aux XVIIIe et XIXe siècles

J'ai déjà discuté des cabarets, cantines et alcool avec les anciens du village. Mon père m'a raconté plusieurs souvenirs qui m'ont fortement intéressé, car il tenait ses renseignements de son père qui les tenait de son père...

En 1768, Mgr Briand informa ses prêtres des intentions du gouverneur Carleton à propos des cabarets. Sans les fermer tous, il accorderait une licence seulement si le curé la trouvait nécessaire et assurait que les propriétaires exerçaient leur métier en bons chrétiens. Cette même année, on avait accordé deux cent trois licences au Québec au lieu des cinq octroyées au cours des deux années précédentes.

Certes! Vous comprendrez que certains curés se réjouirent d'une telle décision. Par exemple, le curé de Berthier convoqua une assemblée de paroissiens et fit connaître à l'évêque que deux cantines suffiraient dans sa paroisse. Selon lui, il était suffisant de fournir du vin aux malades et les services appropriés aux voyageurs.

Mais, en religion, il n'y a rien de simple et les autorités ecclésiastiques rappelèrent alors que tout devait se faire en douce et discrètement, sans qu'il soit nécessaire de lire l'ordonnance aux habitants. Ma foi! C'est à se demander ce qui faisait peur à l'évêque, les excès des prêtres, peut-être?

J'ai posé la question au vieux bonhomme Borduas à savoir ce qu'il en était de l'application de cette ordonnance? Il paraît que tout n'allait pas à la satisfaction

des curés. Par exemple, le curé Jean Ménage fut très étonné d'apprendre qu'un nouveau cabaretier s'installât à Deschambault, alors qu'il n'avait pas été consulté. En fait, les autorités civiles se souciaient-elles vraiment de l'application de ses bonnes recommandations? Monsieur Borduas en doute.

À Prologue, il n'y avait pas encore de curé résident et les cabaretiers n'avaient pas de contraintes sérieuses. Encore, à cette époque, des Indiens venaient vendre leurs fourrures à des marchands établis dans les côtes localisées plus au nord de la seigneurie. C'est là que certains cabaretiers avaient établi leurs habitations. Ils ne se gênaient pas pour vendre leur boisson aux Indiens et aux habitants de la seigneurie Prologue et de la Chamaille. Certains venaient, paraît-il, de bien plus loin pour faire des provisions.

De tout temps, les évêques du Bas-Canada ont tenté de remédier aux problèmes de la vente d'alcool. Vers 1788, Mgr Hubert annonça aux curés que le gouverneur Dorchester comptait vraiment sur eux et sur les capitaines de milice pour émettre une attestation préalable à l'octroi de toute nouvelle licence de débit de boissons alcooliques. Il était recommandé de limiter autant que possible le nombre de cabarets et de ne remettre une attestation qu'aux personnes dont la probité était reconnue.

Les anciens de Prologue disent que dans le premier tiers du XIXe siècle, les curés des

paroisses avoisinantes surveillaient de près les cantines. Ils allaient même jusqu'à priver de leurs pâques les vendeurs d'eau-de-vie aux Amérindiens, ne leur permettaient pas d'être parrains au baptême et leur refusaient la sépulture ecclésiastique. Le missionnaire, qui faisait la desserte à Prologue, était allé jusqu'à ne pas absoudre de leurs péchés ceux qui fournissaient de la boisson alcoolique à un ivrogne ou à quiconque exposerait des gens à des excès passagers. À cette époque-là, un cabaretier avait toujours tort d'enivrer ses clients.

On alla jusqu'à imposer des amendes. Mais, la nature humaine est la nature humaine, me dit le bonhomme Borduas. Elle est bien peu changeante lorsque les affaires sont bonnes. Aussi, les amendes de 20\$ données à un cantinier lorsqu'il ouvrait ses portes le dimanche ne le transformaient pas. Il préférait payer que d'être emprisonné quinze jours, car il récupérait vite les frais de la sanction qu'on lui avait infligée.

À son tour, Mgr Lartigue réclama de Denis Benjamin Viger, conseiller législatif à Québec, une loi de répression contre l'ivrognerie des Canadiens. Il en allait, paraît-il, de notre avenir national. Le moyen consistait à ne plus concéder inconsidérément de nouvelles licences de points de vente. Il rappela que cela se faisait efficacement aux États-Unis.

J'ai déjà lu, dans un vieux journal, je crois, de fait, que l'histoire a été rapportée par La Minerve du 5 octobre 1835. Le journaliste mentionnait l'exemple de l'Allemagne comme suit: «Toute personne buvant dans un cabaret, pendant le service divin, le dimanche ou un autre jour de fête, est autorisée à sortir sans payer». Cela valait mieux que la délation favorisée dans le Bas-Canada; le dénonciateur recevait la moitié de l'amende payée par le cabaretier pris en faute.

Bref, les curés, qu'ils soient résidents ou de passage, ne cessaient de se plaindre. Mgr Bourget répondit à ces plaintes en ces termes: «Quant à cette liberté sans borne que l'on a maintenant de donner des licences, il faut beaucoup de précautions pour la faire restreindre. Un nouveau bill pour l'établissement et la bonne règle des cantines demande bien des réflexions et des conseils pour arrêter le mal qui va toujours croissant».

Hum! Me semble que toutes ces tentatives étaient vaines. Rien ne prouvait qu'un règlement serait mieux appliqué que le précédent. Réfléchissons! Combien de cantines pouvaient abriter des voyageurs et leur donner à manger, comme cela était écrit dans la loi? N'y trouvait-on pas plus souvent seulement du rhum et des jeux de cartes?

## Le mouvement de tempérance

Mon père m'a raconté que pendant ce temps là, un vent de tempérance, soufflant des États-Unis et passant par le Haut-Canada, est parvenu au Bas-Canada. En 1831, des Québécois, surtout de langue anglaise, lancent un petit journal bilingue, *Le Moniteur*; ils en publient un seul numéro. On y annonce la fondation de la Société de tempérance . En 1835, James Court, secrétaire du comité montréalais de la tempérance, s'adresse à Mgr Lartigue afin d'avoir son appui dans la promotion du Canada Temperance Advocate, un petit journal contenant des articles originaux et des extraits de journaux étrangers spécialisés sur ce sujet. Le 23 avril 1837, dans l'église de Sherbrooke, se forme la Irish Philanthropic Society, dont les membres font la promesse de s'abstenir de toute liqueur spiritueuse.

Je dois vous avouer que mon père n'a jamais été de ces gens qui professait l'abstinence. Sans être un homme excessif, il a toujours aimé prendre un p'tit verre. «Ça r'monte le canayen» ... comme il se plaît à le dire!

Quoi qu'il en soit, chez les Canadiens français, le mouvement prit de l'ampleur à compter du moment où certains curés exaltés se mirent de la partie: Charles Chiniquy à Beauport, Pierre Beaumont à Saint-Jean-Chrysostome, Michel Dufresne à Saint-Nicolas puis à Saint-Gervais, David-Henri Têtu à Saint-Roch-des-Aulnais, Patrick

Phelan chez les Irlandais de Montréal, Édouard Quertier à Cacouna, Alexis Mailloux à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Ensemble, ils fondèrent, entre 1838 et 1840, une société de tempérance.

Les membres signaient une carte d'adhésion et portaient sur eux une médaille de la tempérance. L'engagement consistait à éviter l'intempérance, à ne jamais fréquenter les cabarets, à ne pas boire de boissons fortes et à inciter d'autres personnes à signer un engagement semblable.

Les sociétés comportaient deux ordres, le premier d'abstinence totale, le second d'abstinence partielle. Toute personne, ayant l'âge de raison et non diffamée publiquement, pouvait en être membre. Les curés étaient de droit, les présidents des diverses sociétés, mais les officiers des comités responsables étaient élus annuellement.

Pour ces gens, l'intempérance provoquait la ruine des familles, la pauvreté, les infirmités, le crime, la folie, la mort prématurée, la damnation éternelle. Au contraire, ils prônaient que les fruits de la tempérance étaient exquis: bonheur domestique, santé de l'âme et du corps, félicité éternelle.

Me semble qu'il y a quelques habitants à Prologue qui auraient à redire là-dessus!

## Les sociétés de tempérance

Les sociétés de tempérance furent établies dans de nombreuses paroisses au cours des années 1840 et 1850. Je suis un homme de cette époque et je pourrais vous en parler longuement.

Elles font encore l'objet de plusieurs sermons. Plusieurs habitants de Prologue ont des médailles, de brochures et de la croix noire! La croix noire est pour moi comme un symbole de bois. Chez les habitants tempérants, elle est placée bien en évidence.

Les premières associations de tempérance établies vers 1841-1842 toléraient une consommation modérée d'alcool. Par ce compromis, Mgr Bourget croyait pouvoir rejoindre «un nombre plus considérable de personnes». Mon père m'a dit que cela était sage, mais tous n'étaient pas de cet avis, même dans le clergé.

Au cours des années qui suivirent, les tenants de l'abstinence totale eurent gain de cause. Parmi eux, messires Charles Chiniquy et Alexis Mailloux engagèrent les fidèles, lors de leurs tournées de prédication, à se priver de toute boisson alcoolisée.

Je me souviens encore de la prédication de l'abbé Chiniquy. C'était en l'année 1850. J'étais en visite chez un ami, dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. Tous les deux nous partagions l'idée que l'intolérance était elle-même mère de bien des vices. Lorsque nous philosophions sur le monde, nous aimions prendre un p'tit rhum ensemble.

Je confesse que le sermon de l'abbé Chiniquy m'avait fortement impressionné. Plus que tout autre, il me semble, Charles Chiniquy s'est appliqué, ce jour-là, à farcir son instruction d'expressions grossières et d'histoires amusantes ou saisissantes. Malgré cela, je sais que partout, la verve populiste du prédicateur de tempérance faisait sensation.

Je disais donc qu'à la suite de son passage à Saint-Hyacinthe il y eut une grande agitation. Une brasserie fut incendiée. Par la suite, sous le couvert de l'anonymat, des personnes menacèrent de brûler les propriétés des juges ou d'attenter à leur vie, s'ils faisaient condamner le ou les présumés coupables.

Diantre! Quelle folie! Un très grand nombre de personnes à Prologue sont comme moi, à savoir, modérées ou pacifiques. Nous ne croyons pas qu'il faut employer les moyens de violence pour abattre les auberges, distilleries, etc., et qu'il faut établir la tempérance par n'importe quel moyen.

Dans les semaines qui suivaient les retraites de ces prédicateurs, les curés de nos paroisses faisaient de réels efforts pour maintenir l'association. Après la messe dominicale, certains organisaient des prières et bénissaient leurs ouailles en promettant des grâces abondantes à tous ceux qui demeuraient fidèles à leurs promesses. Les paroissiens qui n'étaient pas encore affiliés à la société étaient priés publiquement de le faire.

À un autre moment, j'ai vu de mes yeux vus, dans la paroisse de la Vadrouille, plus

de 78 nouveaux associés s'inscrire à la suite d'une seule prédication. À Prologue, il y en a plusieurs qui résistent. Je ne suis pas le seul, mais il y en a certains qui auraient avantage à diminuer leur consommation.

Comment juger des résultats des sociétés de tempérance? J'ai observé que lors des retraites, les paroissiens s'engageaient en grand nombre à ne pas boire. La moitié, voire les trois quarts de la population - même les enfants prêtaient serment - adhéraient à la société de tempérance. Par la suite, beaucoup ne respectaient pas leur promesse.

À Prologue, en 1853, je dirais que la plupart des familles sont associées à la tempérance, mais la majorité ne l'observe pas. De fait, je remarque qu'un très petit nombre sont fidèles à garder leur promesse d'observer strictement la tempérance. Il ne faut pas croire pour autant que nous vivons dans le péché. À mon humble avis, il n'y a point d'excès ni de scandales fréquents par suite d'ivrognerie.

En somme, à Prologue, il convient plutôt de dire que, sans être ivrognes, de nombreux fidèles se permettent quelques verres de temps à autre, alors que quelques-uns ont une consommation excessive et régulière.

Les bonnes résolutions, même les plus sincères, sont souvent éphémères.

Je remarque, depuis quelque temps, que l'ardeur de monsieur le curé Chandonnay pour la tempérance s'est refroidie. Des amis m'ont confirmé cette observation. Est-ce que ce mouvement reprendra de la force un jour, est bien malin celui qui peut répondre à cette question,

toutefois, il est certain que chez les prédicateurs les croisades contre l'ivrognerie, la réforme des moeurs était présentée comme un enjeu national: l'alcoolisme était une menace pour l'avenir des Canadiens; il fallait donc combattre les méfaits de cette «maudite boisson», comme disait Chiniquy.

Les prédicateurs ont utilisé cette tribune pour dénoncer les «erreurs modernes», les maux qui affectent l'Église et les dangers qui la guettent. Le sermon, est l'occasion d'exhorter les fidèles à demeurer vigilants, à pratiquer la vertu et à se montrer bons chrétiens.

À vrai dire j'ai observé que pour ces prêtres, la religion apparaît comme la principale caractéristique du peuple canadien; elle est un héritage qu'il faut préserver et raviver en tout temps.

## INTERDIRE LES BOISSONS ALCOOLISÉES À L'AUBERGE, L'HARFANG DES NEIGES EXTRAIT D'UNE CHRONIQUE D'AUGUSTIN LEBEAU

Prologue, le 19 novembre 1852

La neige a cessé. La seigneurie et ses environs sont magnifiques. Cette couche de neige semble vouloir «rester» comme disent les enfants. Le fond de l'air est froid, et cela même si le soleil brille de tous ses feux. Voilà un hiver précoce qui n'augure rien de bon...

Il paraît que certains habitants ont porté plainte auprès de monsieur le curé Chandonnay suite à la soirée dansante de samedi. Ils voudraient que l'auberge devienne un hôtel de tempérance où l'on accueillerait la clientèle des voyageurs sans servir à boire.

Ces rumeurs ont fait sursauter madame Chiasson, l'aubergiste. Les poings sur les hanches, solidement posés, elle m'a dit, d'un ton sec et sans sourciller :

— Qu'ils essaient donc de faire de mon auberge un hôtel de tempérance! J'ai un document portant la signature du juge de paix, de l'officier de milice et du marguillier en charge reconnaissant mon honorabilité et l'existence dans mon établissement de toutes les commodités nécessaires aux voyageurs. Qu'ils essaient donc! C'est pas quelques «punaises de sacristie» qui vont semer la pagaille dans mon établissement. [...]